

3^e année licence droit
Cours de L à Z

DROIT PENAL GENERAL

Durée de l'épreuve : 1 heure.

SUJET :



Commenter l'article 111-4 du Code pénal « La loi pénale est d'interprétation stricte »

Document autorisé : NEANT.

3^e année licence droit
Cours de A à K

DROIT PENAL GENERAL

Durée de l'épreuve : 1 heure.



Répondez aux deux questions suivantes :

- **Définissez l'autorisation de la loi**
- **Quelles sont les conditions de la complicité par aide et assistance ?**

Document autorisé : NEANT.